

Le guide pratique de l'ALAE de la restauration scolaire et de la pause méridienne

2021/2022



Attention le dossier unique renseigné est

L'ALAE

Votre enfant doit être inscrit pour bénéficier de ce service.

Les inscriptions se font à l'aide du dossier unique et en ligne sur le portail famille de la MJC : <https://lherm.portail-defi.net/>

Votre enfant doit être scolarisé pour bénéficier du service.

Le matin **7h30 - 9h**

Les lieux d'accueil sont :

- ✿ à l'école maternelle pour les enfants de maternelle
- ✿ à l'accueil de loisirs (29 place de l'Église) pour les enfants de l'élémentaire

Pour les élémentaires, il n'est pas possible d'accueillir les enfants après 8h40, ceci pour permettre le transfert à l'école dans de bonnes conditions.

Le soir **17h - 18h30**

Les enfants venant régulièrement à l'ALAE du soir doivent être inscrits sur le dossier unique. Les modifications doivent être faites minimum 4 jours ouvrés avant la date souhaitée sur le portail famille. Si la modification intervient à moins de 4 jours, envoyer un mail à : accueilsdeloisirslherm@orange.fr

En cas d'inscription exceptionnellement urgente appeler le jour même au : **05.61.56.02.32**

Les présences sont confirmées le matin même auprès des enseignants. Pour tout imprévu survenu dans la journée, merci de contacter la MJC.

A 17h, les enfants de l'école maternelle sont récupérés dans les classes par les animateurs

- . Les élémentaires sont récupérés par les animateurs à la sortie de la classe
- . Pendant les transferts des élémentaires vers l'accueil de loisirs aucun enfant ne peut quitter le groupe.

Les parents doivent venir récupérer leur(s) enfant(s) dans les locaux et signer la feuille d'émargement du jour.

obligatoire pour tout enfant scolarisé à Lherm.

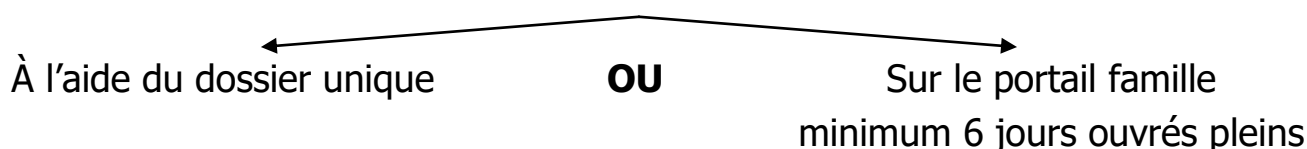
La restauration scolaire et la pause méridienne | 2h-14h

INSCRIPTIONS

L'enfant doit être scolarisé dans le groupe scolaire de Lherm.

La cantine se situe dans l'enceinte du groupe scolaire.

Les inscriptions seront prises en compte
et entraînent une facturation des jours cochés



ABSENCES

imprévisible

prévisible

Maladie de l'enfant
Fournir un
justificatif médical
dans les 7 jours

Absence de
l'enseignant 2j
consécutifs sans
remplacement donc
décompté à partir
du 3^{ème} jour

Sortie scolaire
signalée par les
enseignants
à la MJC

Désinscription
sur le portail
famille de la MJC
minimum 6 jours
ouvrés pleins avant
la date souhaitée

Pas de facturation

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École et la pause méridienne de Lherm sont sous la responsabilité de la MJC de Lherm.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

Il vous est demandé de fournir avec le dossier unique l'attestation de quotient familial (QF) de la CAF **de janvier 2021 ou de la MSA de moins de 6 mois.**

À défaut de ce document le tarif maximal sera appliqué.

Tarifs ALAE

	ALAE matin	Pause méridienne	ALAE soir
QF < 199	1,11 €	0,59 €	1,11 €
200 < QF < 399	1,13 €	0,63 €	1,13 €
400 < QF < 599	1,15 €	0,66 €	1,15 €
600 < QF < 799	1,17 €	0,69 €	1,17 €
800 < QF < 999	1,19 €	0,72 €	1,19 €
1000 < QF < 1199	1,21 €	0,75 €	1,21 €
1200 < QF < 1499	1,23 €	0,78 €	1,23 €
QF > 1500	1,26 €	0,82 €	1,26 €

Tarifs restauration scolaire

À consulter sur le site de la Mairie

Modalités de règlement des factures MJC :

Par carte bleue sur le portail famille ou au secrétariat de la MJC

Par chèque à l'ordre de la MJC LHERM.

Par chèque CESU dématérialisé ou papier

Par espèces

Modalités de règlement des factures Mairie :

Par prélèvement automatique (formulaire fourni avec le dossier unique ou disponible à la Mairie ou à télécharger sur le site de la Mairie)

Par chèque à l'ordre du régisseur de recettes à déposer à la Mairie

Par espèces

Les règlements intérieurs sont disponibles aux secrétariats de la Mairie et de la MJC

ou téléchargeables sur les sites :

www.mairie-lherm.fr

www.mjclherm.fr